Réf. Farde e-Assemblées : 2692064

N° OJ : **115**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Sports.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 6.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 6.800,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels pour l'organisation du tournoi international de Taekwondo ;
2) 1.800,00 EUR à l'asbl Sport et Santé pour la « Manneken-Pis Corrida 2025 ».

Annexes :